## **)**

## **LES LICENCES**

Pour la saison 2020-21, les licences dîtes «complexes» ne rentrent pas dans le champ de la dématérialisation.

## Questions permettant d'identifier les licences complexes :

Au regard de sa situation, le licencié devra transmettre les justificatif requis (certificat

médical, titre de séjour, charte d'engagement, paiement de droits financiers, etc.)

# PROCESSUS NON-DÉMATÉRIALISÉ

### Pour les créations / renouvellement les documents à fournir sont :

- Formulaire de demande de licence
- Copie du passeport ou de la CNI
- Copie du titre de séjour (si joueur étant ressortissant d'un pays hors UE)
- Charte d'engagement (si niveau de jeu = CF/PN)
- Droits financiers complémentaires (selon la couleur de licence (JN ou ON) et le niveau de pratique).

En cas de création de licence, s'assurer que le joueur n'a pas été précédemment licencié à l'étranger.

Sinon, voir point suivant.

## Joueur précédemment licencié à l'étranger les documents à fournir sont :

- Formulaire de demande de licence
- Formulaire de demande de licence joueur précédemment licencié à l'étranger
- Formulaire de demande de lettre de sortie
- Chartre d'engagement (si niveau de jeu = CF/PN)
- Copie du passeport ou de la CNI
- Copie du titre de séjour (si joueur étant ressortissant d'un pays hors UE)
- Droits financiers complémentaires (selon la couleur de licence (JN ou ON) et le niveau de pratique).

Cas particulier : Transfert de joueur mineur (Spécial Case) : contacter le service qualification FFBB – procédure FIBA à respecter.

En outre des licences dites « complexes », le processus visant à l'obtention d'une extension T, ASP, AST n'est pas dématérialisé

Comme pour la saison précédente des formulaires téléchargeables et imprimables seront mis en ligne sur le site internet de la FFBB et sur eFFBB